

Encore au moins 300 administratrices à nommer au sein des conseils des sociétés cotées sur Euronext Paris avant les AGO de 2017



Depuis le 11 janvier 2011, la loi française exige qu'à l'issue des assemblées générales de 2017 statuant sur les nominations d'administrateurs, TOUTES les sociétés cotées sur Euronext Paris atteignent un ratio du nombre de femmes sur le nombre total d'administrateurs égal ou supérieur à 40 % pour les conseils de plus de 8 membres, et une différence entre le nombre d'hommes et de femmes au plus égal à 2 pour les conseils de 8 membres ou moins.

CES SOCIÉTÉS ONT-ELLES SAISI CETTE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA COMPOSITION DE LEURS CONSEILS ?

Le présent article utilise le contenu de vidéos mises en ligne par le cabinet Gouvernance & Structures. Il donne aux présidents et secrétaires de conseil, administrateurs, commissaires aux comptes et experts-comptables, sans oublier les candidates, une information objective.

Soutenu cette année par Engie et le Cercle des administrateurs, Gouvernance & Structures, depuis 7 ans, mesure l'évolution de la féminisation des conseils pour les mêmes 391 entreprises regroupées en quatre compartiments selon le tableau ci-contre. Les courbes montrent que les ratios moyens pour ces compartiments ont eu une forte progression vers les 40 %. La France est désormais mondialement dans le peloton de tête.

Mais, d'une part dans les ratios moyens par compartiment, les entreprises en avance cachent celles en retard et d'autre part les conseils de 8 membres ou moins n'ont pas pour objectif les 40 %. L'étude détaillée de ces cas permet d'estimer pour ces 391 sociétés le nombre *a minima* d'administratrices à nommer entre fin juin 2016 et les AGO de 2017 à 314 (voir la dernière colonne du tableau).

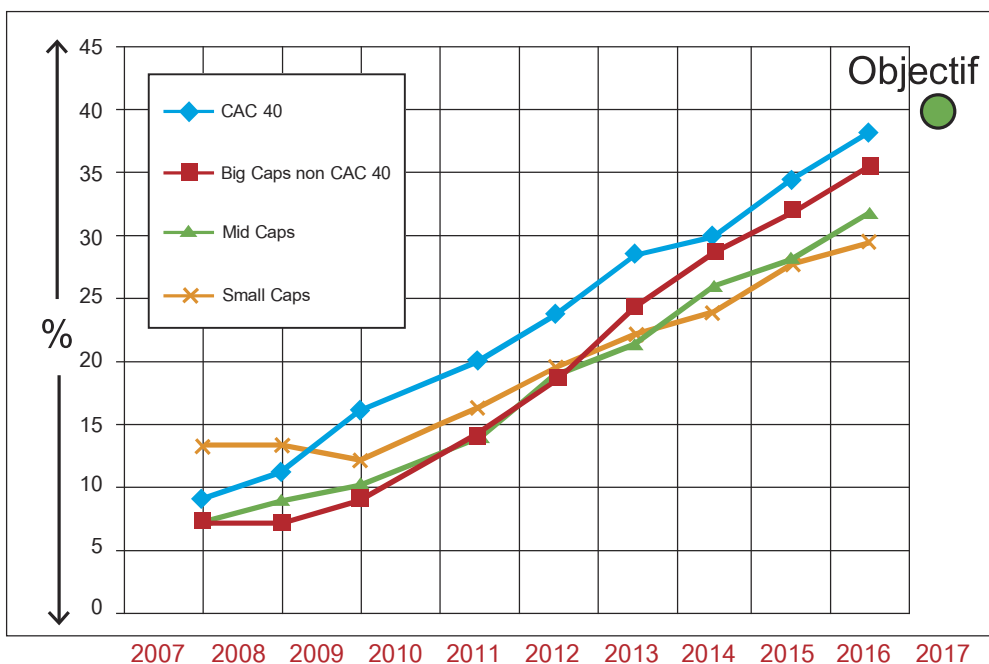
L'étude porte également sur l'examen statistique des caractéristiques de près de 1 000 administratrices.

Par exemple, l'on découvre que :

- Pour la première fois, des secteurs d'activités sont en avance : foncier, banques et assurances ainsi que l'industrie ;
- Pour le CAC40, 24 % des administratrices ont eu dans leur carrière une activité au sein d'un organisme d'État tel un ministère ;
- Au sein du CAC40, 35 % et des Big Cap hors CAC40, 30 % des administratrices sont de nationalités étrangères (Europe y compris, UK en premier lieu) alors qu'il n'y a que 10 % chez les Mid caps et Small caps ;
- La diversité des profils est encore faible. Les profils de généralistes ayant occupé un poste de dirigeante opérationnelle dominant, suivis par les financières, en particulier comme représentantes de fonds ;
- Peu d'administratrices cumulent plusieurs postes



ÉVOLUTION DES % MOYENS DES POSTES OCCUPÉS PAR DES ADMINISTRATRICES / TOTAL DES POSTES D'ADMINISTRATRICES



au sein des sociétés étudiées. Par exemple seulement 10 % des administratrices au sein du CAC40 cumulent trois postes ;

- Les administratrices indépendantes sont nettement les plus nombreuses, suivies, surtout pour les Small Caps, par les administratrices ayant un lien avec la famille.

Dans le dernier article de la Loi de janvier 2011, il est précisé que les conseils doivent annuellement délibérer sur l'égalité femmes/hommes au sein de leur société. Dans les rapports annuels des sociétés étudiées, peu de sociétés indiquent une telle délibération (% décroissant avec la capitalisation : 55 % pour le CAC40 et seulement 19 % pour les Small Caps).

QUELQUES RECOMMANDATIONS MAJEURES

EXTRAITES DU RAPPORT

- Pour les présidents de conseil et dirigeants :
- Saisir l'opportunité de la Loi pour améliorer la composition de leurs conseils ;
 - Mener professionnellement les recherches de candidats, y compris en dehors de leurs proches connaissances ;
 - Penser aux candidat(e)s français(e)s connaissant bien des pays étrangers ;
- Pour les femmes et hommes candidats :
- Se faire connaître et élargir son relationnel ;
 - Par des formations spécifiques combler ses éventuelles lacunes ;
 - Penser à postuler à des postes d'administrateur à l'étranger.

ÉVOLUTION DE LA FÉMINISATION DES CONSEILS

| Compartiments d'Euronext Paris | Nombre de sociétés | Ratio F (H+F) Situation au 30 juin 2016 | Nombre estimé d'administratrices à nommer en 2017 |
|--------------------------------|--------------------|---|---|
| CAC 40 | 40 | 38,3 % | 32 |
| Big Caps non CAC40 | 94 | 35,6 % | 83 |
| Mid Caps | 113 | 31,9 % | 95 |
| Small Caps | 144 | 29,3 % | 104 |
| Totaux | 391 | | 314 |

En conclusion, l'évolution est manifestement très favorable, mais, pour que les objectifs fixés soient atteints, une forte accélération est nécessaire dans les 6 mois à venir.

Guy Le Péchon,
Associé Gérant,
Gouvernance & Structures
2016-2361

Île-de-France |||||

Une entreprise à l'honneur à Saint-Maur

Jérôme Kasser, « Meilleur Franchisé et partenaire de France 2016 »

Automobile Club de France, 24 novembre 2016



Jérôme Kasser, de l'entreprise Façade du Roy à Saint-Maur (94), a été récompensé « Meilleur Franchisé et Partenaire de France » avec la mention spéciale « Grand Prix de l'Excellence et Rentabilité » lors de la remise du 29^e concours de l'IREF (Fédération des réseaux européens de partenariat et de franchise) parrainé par le ministre de l'Économie et des Finances Michel Sapin.

Sélectionné parmi une quarantaine d'entreprises pour recevoir ce prix qui lui a été remis le 7 novembre dernier dans les salons de l'Automobile Club de France à Paris, il rejoint le cercle très fermé des 700 lauréats primés depuis la création de ce concours en 1987.

Cette récompense vient souligner le dynamisme du réseau VERTIKAL® qui se développe depuis 2003 sur l'ensemble du territoire et qui compte aujourd'hui 18 points de vente.

Jérôme Kasser a rejoint Façade du Roy, spécialisée en rénovation de façades de maisons individuelles en 2013, un an après sa création par Dominique Ferré. En 2015, son implication et ses bons résultats lui permettent de gagner sa place d'associé, une opportunité offerte par Dominique Ferré afin de récompenser les bons résultats de son commercial. Cette attitude incarne parfaitement l'esprit des franchises et partenariats, tant par l'aspiration à la réussite que dans le partage. C'est un prix bien mérité que Jérôme Kasser a reçu, en son nom ainsi qu'en celui de Façade du Roy.

2016-2362



VERTIKAL® Une entreprise innovante et solidaire

VERTIKAL® est une marque française de revêtement de façades haut de gamme créée en 2003. 18 concessionnaires bénéficient de l'exclusivité de cette marque sur leur secteur. VERTIKAL® se démarque par un concept innovant avec une formation donnée aux concessionnaires par le fabricant pour assurer une qualité de services optimale validée par la charte de qualité VERTIKAL®.

Son engagement citoyen se retrouve dans plusieurs domaines :

- Environnemental avec des produits certifiés Ecolabel de l'UE ;
- Social par l'accompagnement de salariés en recherche de reconversion professionnelle pour devenir des chefs d'Entreprise VERTIKAL® compétents ;

- Sociétal par l'action de l'association Une Façade sur la Vie en faveur des personnes âgées nécessiteuses et dépendantes.
- Création en 2003 ;
- 18 spécialistes agréés Vertikal ;
- Présente dans 21 départements ;
- Certification ECOLABEL UE ;
- Membre fondateur de l'association Une Façade sur la Vie à but non lucratif ;
- Nominée au Trophée des Entreprises Responsables dans la catégorie « Initiatives pour la Cité » organisé par le groupe l'Expansion.